

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte postale, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET SÉCURITÉ

355^{EME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

13 FÉVRIER 2013

PSC/PR/BR.2 (CCCLV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 355^{ème} réunion tenue le 13 février 2013, a suivi une communication du Département des Affaires politiques de la Commission sur ses activités relatives aux élections sur le continent, en 2012 et 2013, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe des Sages, dans son rapport sur les conflits et la violence liés aux élections adopté, lors de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Syrte, en Libye, du 1^{er} au 3 Juillet 2009.

Le Conseil a félicité le peuple et les dirigeants politiques de la Libye, de l'Algérie, de l'Angola, du Burkina Faso, du Congo, de l'Egypte, du Lesotho, de la Gambie, du Ghana, de la Sierra Leone et du Sénégal pour l'organisation réussie des élections dans ces pays. Le Conseil a pris note de la conclusion pacifique de ces élections, qui démontre clairement l'engagement des États membres à respecter les principes de l'UA, tel que contenu dans la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance. Le Conseil a également noté le caractère controversé de certaines de ces élections, et a appelé tous les acteurs politiques à user les voies légales pour obtenir réparation en cas de contentieux électoral, en vue d'éviter l'incidence de la violence post-électorale.

Le Conseil a pris note avec préoccupation des changements anticonstitutionnels de Gouvernement survenus au Mali et en Guinée-Bissau, au cours de l'année 2012, et qui ont empêché la tenue des élections prévues, ainsi que du retard dans l'organisation des élections dans d'autres pays. Le Conseil a invité tous les acteurs politiques dans ces pays à prendre les mesures nécessaires pour organiser des élections dans les meilleurs délais, afin de réduire les tensions politiques.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Commission en adoptant la méthode d'observation électorale à long terme, conformément aux instruments de l'UA pour la démocratie et aux recommandations du Groupe des Sages préconisant l'observation de toutes les étapes du cycle électoral. Le Conseil a souligné qu'un tel changement permettra une amélioration de la qualité et de la crédibilité des missions d'observation électorale de l'UA, ainsi qu'un engagement plus précoce dans l'évaluation des processus électoraux dans les États membres. A cet égard, le Conseil a lancé un appel aux États membres pour qu'ils apportent les ressources nécessaires à la conduite des missions d'observation électorale à long terme.

Le Conseil a salué les mesures prises par la Commission de dépêcher des missions d'observation électorale à Djibouti et au Kenya, à l'occasion de leurs élections qui auront lieu le 22 février 2013 et le 4 mars 2013, respectivement. Le Conseil a invité les parties prenantes dans ces deux pays à s'abstenir de toute action qui pourrait attiser les conflits et la violence et compromettre le déroulement pacifique des élections à user des voies légales en cas de contentieux électoral.

Le Conseil a réitéré la nécessité pour les États membres, qui ne l'ont encore fait, de ratifier la Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012, de prendre les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre, et de respecter scrupuleusement tous les instruments pertinents de l'UA régissant les élections démocratiques sur le continent.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2013-02-13

Peace and Security Council 355th Meeting Addis Ababa, Ethiopia 13 February 2013

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5728>

Downloaded from African Union Common Repository